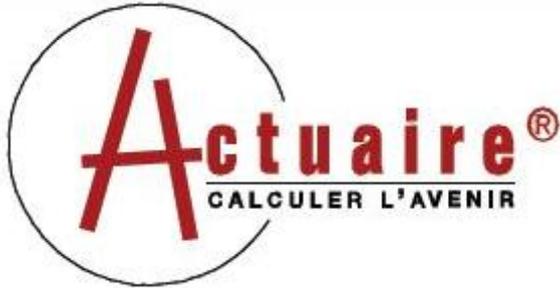

IFRS Contrats d'assurance phase 2



Ecole d'été de l'Institut des Actuaires

Lyon, vendredi 23 juillet 2010

Pierre Théron

ptherond@galea-associés.eu

<http://www.galea-associés.eu>

Introduction

- ❑ Depuis 2005, toutes les sociétés cotées en Europe sont tenues de présenter leurs comptes consolidés selon les normes IFRS (Règlement n° 1606/2002).
- ❑ Ces normes sont élaborées par l'International Accounting Standards Board (IASB ou « Board ») qui est l'organisme concepteur des normes de l'IASC Foundation.
- ❑ L'objectif premier de cette organisation est de développer un ensemble de normes comptables :
 - de haute qualité ;
 - compréhensibles ;
 - applicables.

Introduction

Accélération, crise financière oblige, de la convergence IASB/ FASB :

- Adoption du référentiel IFRS par les Etats-Unis en 2013
- Entrée de nouveaux membres américains dans l'IFRIC ;
- Concentration des ressources sur les projets prioritaires pour 2011 ;
- Étude de projets en commun (*revenue recognition, equity / liability, consolidation, évaluation à la juste valeur...*)

Autres adoptions du référentiel IFRS :

- Asie ;
- Comptes individuels (déploiement dans certains pays, notamment en Europe du sud et orientale).

Sommaire

1. IFRS 4 : une norme transitoire
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux
3. Remplacement d'IAS 39
4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

1. IFRS 4 : une norme transitoire

- Adoptée par l'UE le 29 décembre 2004 et en application depuis 2005 ;
- La norme IFRS 4 a été publiée comme une démarche à court terme afin de combler un vide dans le référentiel IFRS ;
- Toujours en vigueur à ce jour en attendant une norme plus complète (phase 2)

1. IFRS 4 : une norme transitoire

Champ d'application

Une entité doit appliquer la norme IFRS 4 *contrats d'assurance* aux :

- contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) qu'elle émet et aux traités de réassurance qu'elle détient ;
- instruments financiers qu'elle émet avec un élément de participation discrétionnaire (part des bénéfices distribuée au delà des minima légaux). Les informations relatives à ces instruments sont décrites dans IFRS 7.

1. IFRS 4 : une norme transitoire

Définition d'un contrat d'assurance

La norme IFRS 4 donne la définition d'un contrat d'assurance :

« Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'assureur) accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police ».

1. IFRS 4 : une norme transitoire

Principales dispositions

- ∥ Possibilité de poursuivre les normes locales en matière de provisionnement des contrats d'assurance
- ∥ Suppression des provisions pour égalisation
- ∥ *Liability Adequacy Test* (test de suffisance du passif)
- ∥ *Shadow Accounting* (PB différée) pour réduire les *mismatches* comptables s'agissant des contrats participatifs

1. IFRS 4 : une norme transitoire

Rappel : traitement des instruments financiers (IAS 39)

Catégorie d'instruments financiers	Évaluation et comptabilisation
<p>Prêts et créances émis (non détenus à des fins de transactions) « <i>Originated loans and receivables</i> »</p>	<p>Coût amorti, après déduction des réductions pour dépréciation ou créances irrécouvrables. <i>Variation du coût amorti (« surcote/decote ») en résultat</i></p>
<p>Titres détenus jusqu'à leur échéance « <i>Held-To-Maturity investments</i> »</p>	<p>Coût amorti, après déduction des réductions pour dépréciation ou créances irrécouvrables. <i>Variation du coût amorti (« surcote/decote ») en résultat</i></p>
<p>Actifs financiers détenus à des fins de transaction « <i>Financial assets held for trading</i> »</p>	<p>Juste valeur, <i>variations de valeur constatées dans le résultat de l'exercice</i></p>
<p>Actifs financiers disponibles à la vente « <i>Available-For-Sale financial assets</i> »</p>	<p>Juste valeur, sauf dans de rares cas <i>variations de valeur constatées dans les fonds propres puis dans le résultat de l'exercice de la vente</i></p>

- La catégorie HTM est soumise à de fortes contraintes (reclassement en AFS notamment si vente prématurée).
- Dans la catégorie HTM, seulement des actifs avec une date d'échéance (donc pas les actions).
- La catégorie AFS constitue une catégorie par défaut.

1. IFRS 4 : une norme transitoire

La norme IFRS 4 « phase 1 » a engendré un *mismatch* comptable entre l'évaluation des actifs et des passifs :

- ∥ actifs : évalués en principalement en juste valeur ;
- ∥ passifs : déterminés en normes locales qui font généralement référence à la valeur historique.

→ inadéquation alors qu'il s'agit d'un principe fondamental.

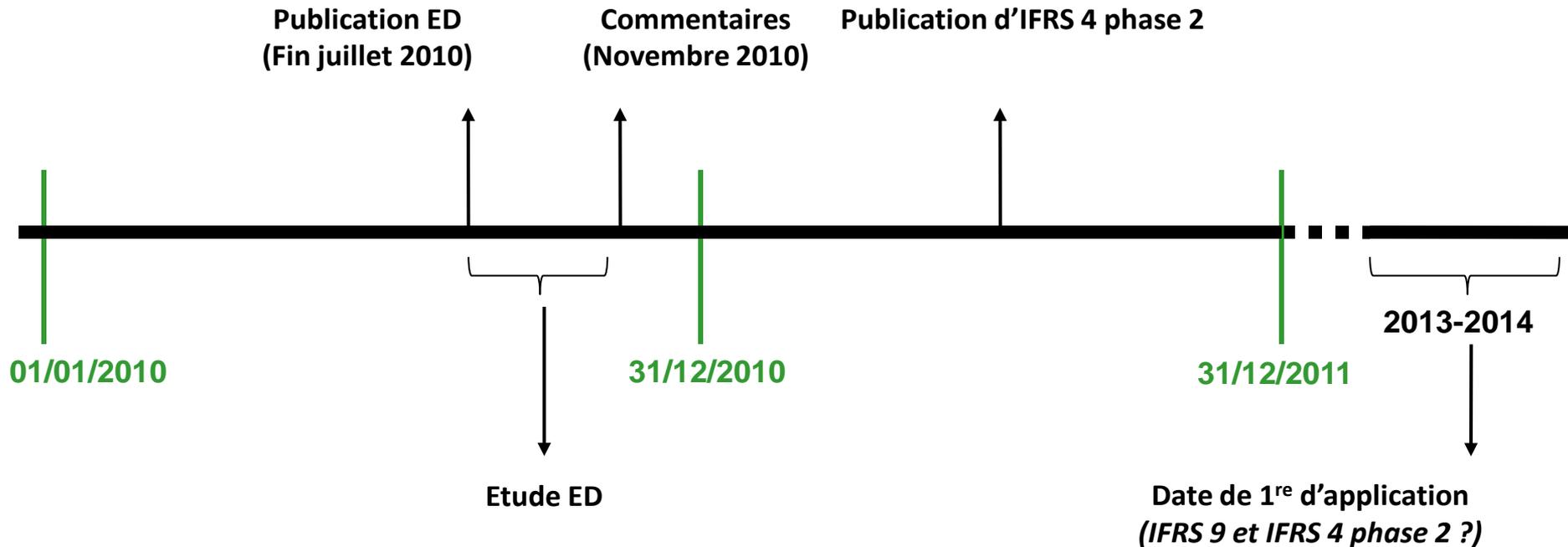
Partiellement corrigée par le *shadow accounting*, ce *mismatch* a pour conséquence d'introduire une volatilité artificielle très importante qui rend la lecture, la compréhension et la comparaison des états financiers des compagnies d'assurance complexes.

Sommaire

1. IFRS 4 : une norme transitoire
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux
3. Remplacement d'IAS 39
4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Planning



2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Définition du contrat d'assurance

- \\ La définition d'IFRS 4 est reprise (avec deux ajustements a priori sans conséquence + critère sur la possibilité de perte)

Champ d'application de la norme

- \\ Les contrats d'assurance
- \\ Contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire (sous contraintes sur les actifs en représentation)

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Provision technique

Le montant de la provision comprend :

- \\ les flux futurs pondérés par leur probabilité d'occurrence et sans biais attendus dans l'exécution de l'obligation par l'assureur,
- \\ l'incorporation de la valeur temps de l'argent,
- \\ ajustement pour risque,
- \\ une marge destinée à annuler tout gain à la souscription.

Par ailleurs :

- \\ la provision doit être présentée sur une base nette au passif
- \\ conceptuellement, l'objectif de la mesure d'un contrat d'assurance doit se référer davantage à une valeur qu'à un coût.

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Quels flux considérer ?

Le montant de la provision comprend :

- \\ les flux marginaux provenant du portefeuille
- \\ estimés du point de vue de l'assureur (*entity specific*)
- \\ y compris ceux provenant des participations aux bénéfices (sur la base d'une espérance)
- \\ y compris les frais d'acquisition pour les contrats en cours (nécessité de distinguer ceux qui peuvent être individualisés au niveau des contrats)

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Limite du contrat d'assurance

- ∞ Abandon de la notion d'assurabilité garantie

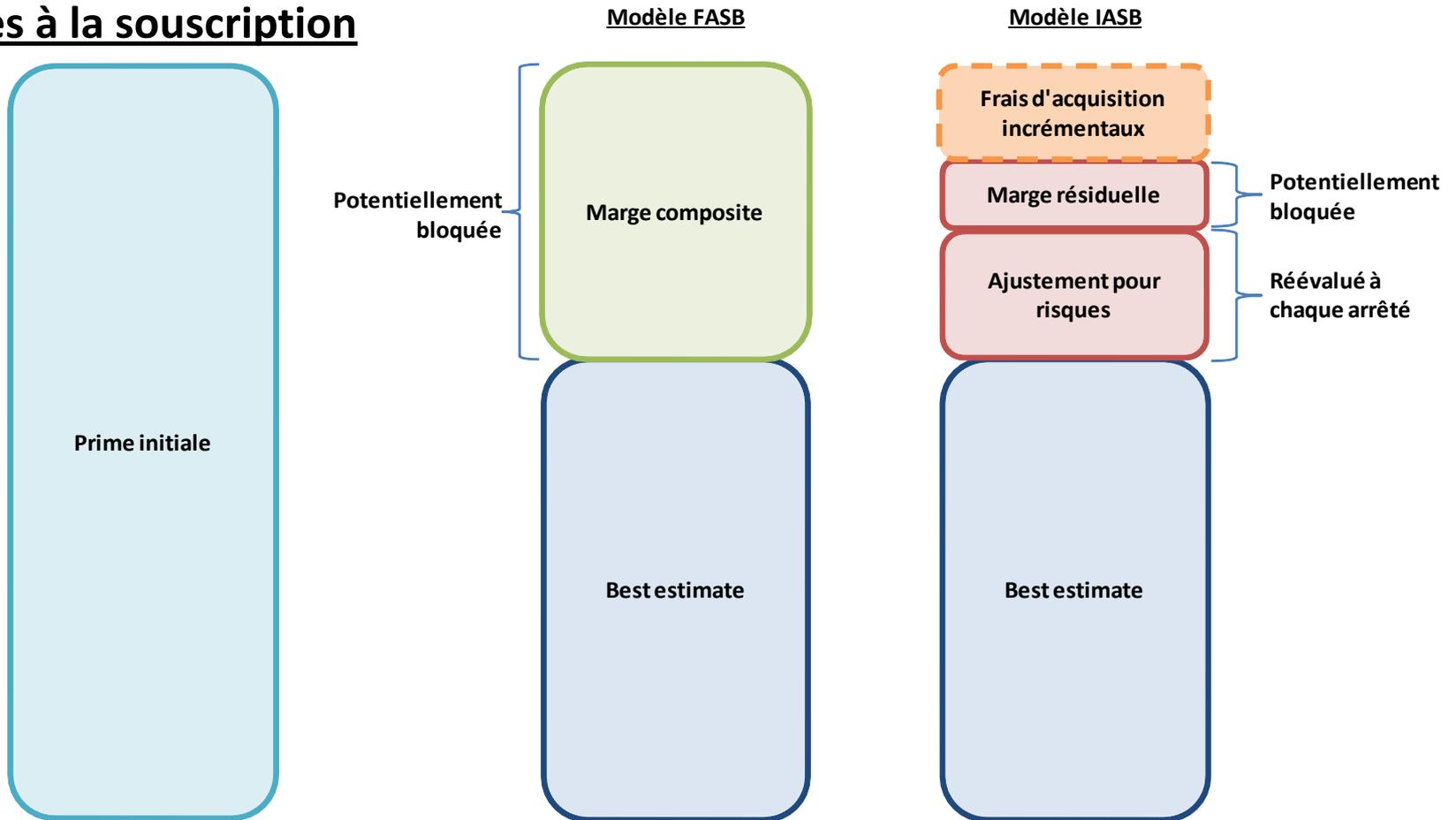
- ∞ La limite d'un contrat d'assurance est la date à partir de laquelle l'assureur :
 - ❑ n'est plus tenu de fournir la couverture ; ou
 - ❑ a le droit de réévaluer le risque d'un assuré particulier et de réviser le prix de manière à refléter complètement le risque.

Un critère proche dans le QIS5 :

- ∞ La limite d'un contrat correspond au moment à partir duquel l'assureur a :
 - ❑ le droit unilatéral de résilier le contrat,
 - ❑ le droit unilatéral de refuser la prime,
 - ❑ la capacité illimitée de modifier le niveau de la prime ou des garanties.

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Marges à la souscription



2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Frais d'acquisition

- \\ Enregistrés en charge à leur survenance,
- \\ Seuls les coûts marginaux (*incremental costs*) sont exclus du calibrage de la marge résiduelle à la souscription (approche IASB seulement)
- ⇒ perte à la souscription au moins égale aux coûts d'acquisition non-marginaux (au niveau du portefeuille)

Contrats court terme

- \\ Contrats de durée de 12 mois ou moins
- \\ Méthode report de prime (PPNA) obligatoire pour la période d'assurance future

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Ajustement pour risque

- ∞ Se définit par référence au montant maximum que l'assureur paierait de manière rationnelle pour être relevé du risque que les flux ultimes d'exécution de l'engagement excèdent les flux attendus

- ∞ 3 méthodes autorisées :
 - Niveau de confiance (quantile – VaR),
 - CTE / Tail-VaR,
 - Coût du capital

- ∞ Notion de « portefeuille » pour procéder à l'évaluation :
 - risques similaires,
 - gérés ensemble.

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Relâchement des « marges de profit »

- \\ Marges résiduelle et composée ont pour objectif de neutraliser un éventuel résultat positif à la souscription
- \\ Calcul par portefeuille et génération de contrats
- \\ Marge résiduelle :
 - Relâchement sur la période de couverture,
 - Cadence de relâchement estimée à la souscription,
 - Cadence bloquée à la souscription
- \\ Marge composée :
 - Relâchement sur la période de couverture et de paiement des sinistres,
 - Cadence de relâchement estimée à la souscription,
 - Cadence bloquée à la souscription

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

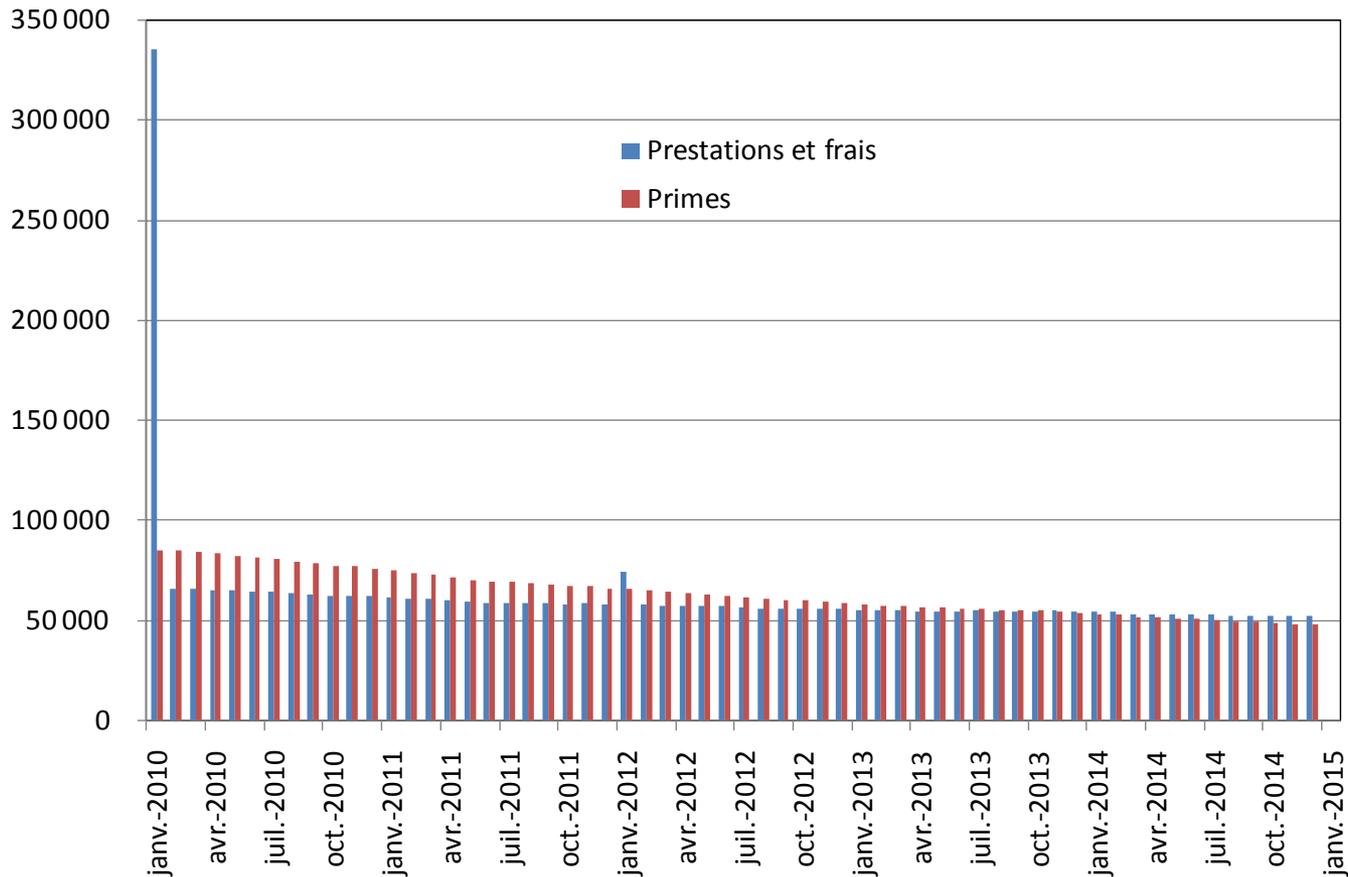
Relâchement des « marges de profit » (suite)

- \\ Marge résiduelle : quelle cadence ?
 - Par défaut : *pro-rata temporis*,
 - Sur la base des sinistres et prestations attendues si cela reflète mieux l'exposition relative de la couverture d'assurance.
- \\ Intégration d'un effet de désactualisation avec un taux bloqué à la souscription
- \\ Marge composée :
 - Formule (étrange) fondée sur les primes, sinistres et prestations attendues :

$$\frac{\text{Primes acquises de la période} + \text{Sinistres et prestations de la période}}{\text{Primes totales du contrat} + \text{Total des sinistres et prestations}}$$

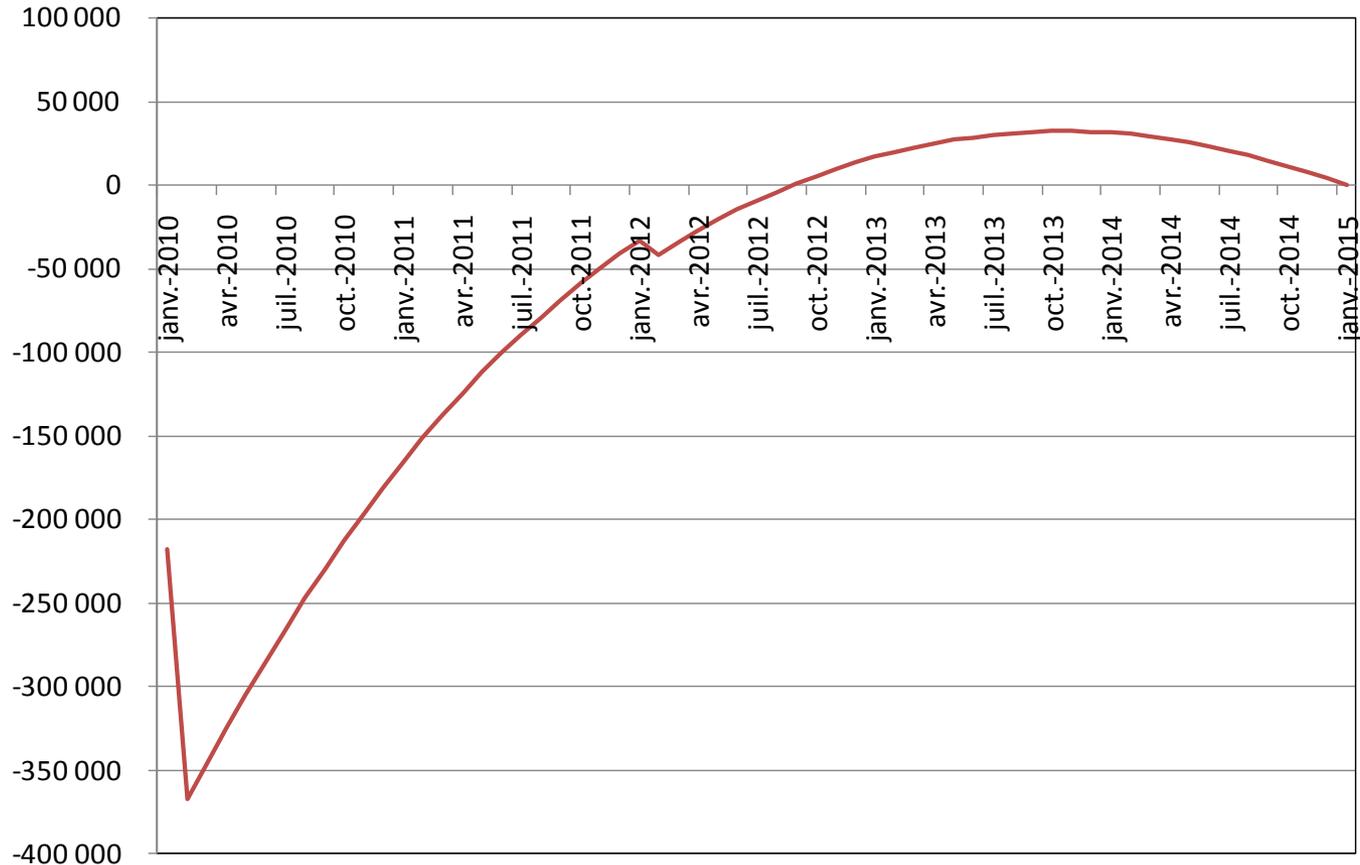
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Illustration : temporaire décès à primes périodiques nivelées



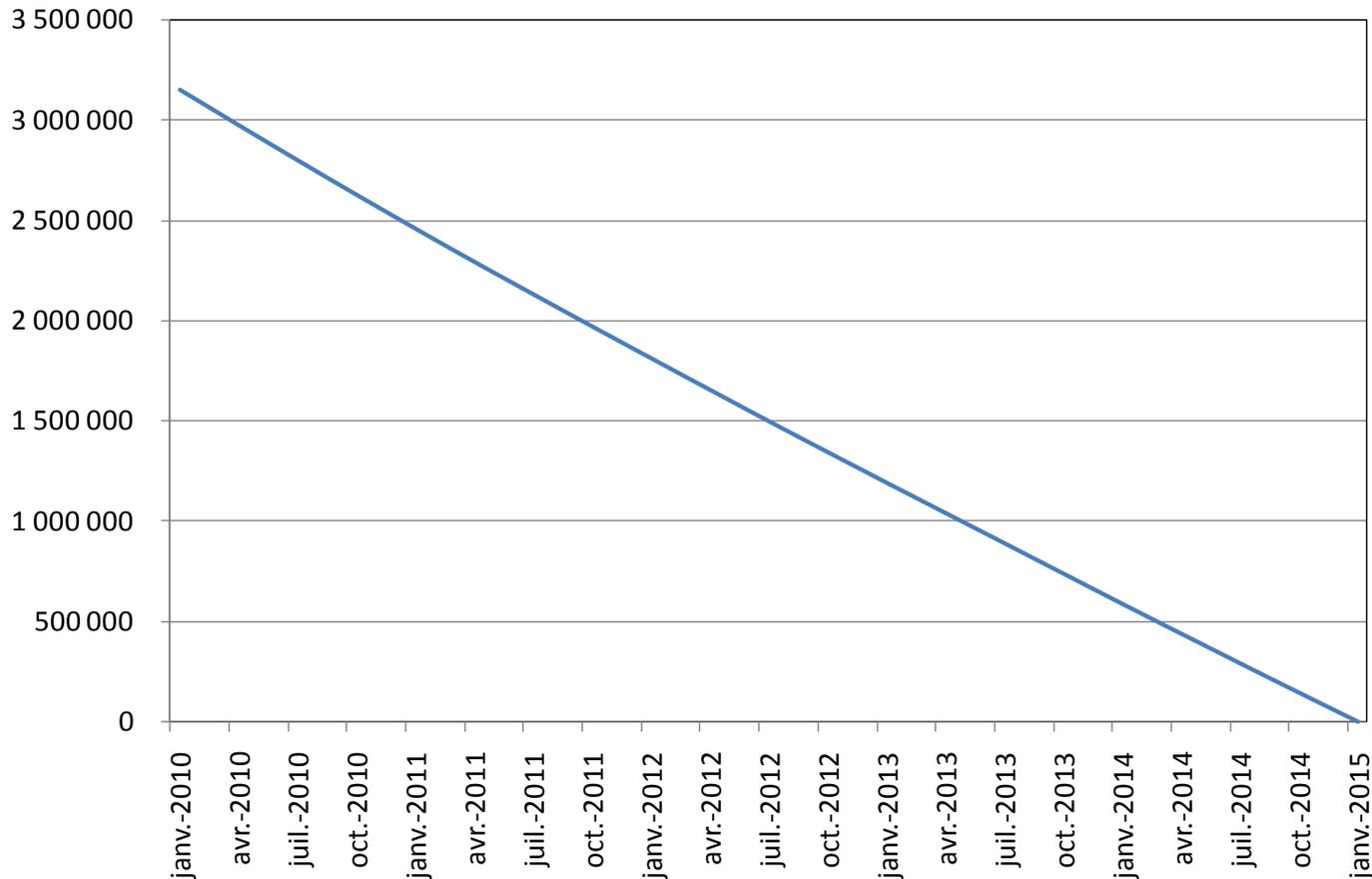
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Illustration : temporaire décès à primes périodiques nivelées (BE)



2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Illustration : temporaire décès à primes périodiques nivelées (BE prestations)



2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Actifs de réassurance

- \\ Evalués de manière cohérente (building blocks)

- \\ Prise en compte du risque de défaut de contrepartie

- \\ Comptabilisation initiale :
 - lorsque la prime payée excède l'évaluation de l'actif => marge résiduelle
 - lorsque l'actif excède la prime => reconnaissance d'un gain

- \\ Les commissions de cession doivent être comptabilisées comme des réductions de prime

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

De nouveaux états financiers

Profit & Loss	01-janv	30-juin	31-déc
Risk Adjustment		21	26
Residual margin		13	13
Insurance margin		34	39
Experience Adjustments		(10)	(10)
Changes in estimate		(19)	-
Acquisition costs	-	-	-
Net gain at inception			
Investment income	-	40	38
Interest on insurance liability	-	(25)	(23)
Net interest and investment	-	15	15
Profit	-	19	44

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Transition phase 1 -> phase 2

- \\ Date d'application cohérente avec IFRS 9 ?
 - \\ Calcul du BE et de l'ajustement pour risques pour le stock (N-1),
 - \\ Pas de marge résiduelle,
 - \\ Possibilité de comptabiliser en Juste valeur par résultat (N-1) les actifs financiers
- ⇒ Problématique de la (non ?) reconnaissance par résultat des boni de liquidation provenant de périodes d'assurance antérieures à N-1.

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Reconnaissance du profit

Discussion Paper – mai 2007

- \\ Notion de Current Exit Value : reconnaissance des gains et profits en résultat à la souscription

Réponse de place au DP (FFSA, CEA, CFO Forum)

- \\ Pas de reconnaissance du profit à la souscription
- \\ Notion de *profit margin* identifiée (pas une provision au sens prudentiel)

Revenue recognition – DP de décembre 2008

- \\ Approche basée sur le contrat
- \\ Le revenu est reconnu quand les obligations de performance sont satisfaites

Remplacement d'IAS 37 – Exposure Draft de janvier 2010

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Reconnaissance du profit

IASB Update – février 2009

The Board tentatively decided that the margin at inception should be measured by reference to the premium and that therefore no day one gains should be recognised in profit or loss.

IASB Update – mars 2010

The boards tentatively decided that the insurer should release the residual margin over the coverage period in a systematic way that best reflects the exposure from providing insurance coverage, as follows:

- ∥ on the basis of passage of time; but*
- ∥ if the insurer expects to incur benefits and claims in a pattern that differs significantly from passage of time, the residual margin should be released on the basis of the expected benefits and claims.*

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Illustration de relâchement de la marge résiduelle

Contrat d'assurance avec les caractéristiques suivantes :

- \\ Période de couverture d'un an
- \\ Prime émise en 0 = 100
- \\ Survenance des sinistres répartie uniformément au cours de l'année
- \\ Cadence de règlement des sinistres (trimestrielle) :
25 % / 35 % / 20 % / 10 % / 5 % / 5 %
- \\ S/P estimé à la souscription = 80 %
- \\ Rendement financier = 4 % (des provisions techniques)

2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux

Illustration de relâchement de la marge résiduelle

Position de l'IASB

- \\ Profil de relâchement fixé à la souscription (*lock-in*)
- \\ Relâchement sur la période de couverture

Différentes alternatives imaginables :

- \\ Absorption des changements d'hypothèses actuarielles (période d'assurance future)
- \\ Absorption des changements d'hypothèses actuarielles (périodes d'assurance future et passée)
- \\ Absorption des changements d'hypothèses actuarielles (périodes d'assurance future et passée) et de la sinistralité

Illustration : scénario de référence

Cadence des règlements

	0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
Premium	100										
Claims frequency		25%	25%	25%	25%						
Claims development		25%	35%	20%	10%	5%	5%				
Estimated Combined ratio (at 0)	80%	80%	80%	80%	80%						
T1 Claims		5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-	-	-
T2 Claims			5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-	-
T3 Claims				5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-
T4 Claims					5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-
Global estimated claims development		6%	15%	20%	23%	18%	10%	5%	3%	1%	0%
Incurred/estimated combined ratio (End of T3)		80%	80%	80%	80%						
T1 Claims		5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-	-	-
T2 Claims			5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-	-
T3 Claims				5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-
T4 Claims					5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-

Illustration : scénario de référence

Résultats prévisionnels en norme locale

	0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
CASH-FLOWS	100.0	- 4.0	- 11.1	- 15.3	- 17.5	- 13.7	- 7.9	- 3.9	- 2.0	- 1.0	-
Premiums	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paid claims	-	- 5.0	- 12.0	- 16.0	- 18.0	- 14.0	- 8.0	- 4.0	- 2.0	- 1.0	-
Financial revenue	-	1.0	0.9	0.7	0.5	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	-
LIABILITY	100.0	90.0	73.0	52.0	29.0	15.0	7.0	3.0	1.0	-	-
Technical Provision	100.0	90.0	73.0	52.0	29.0	15.0	7.0	3.0	1.0	-	-
IBNR	-	15.0	23.0	27.0	29.0	15.0	7.0	3.0	1.0	-	-
UPR	100.0	75.0	50.0	25.0	-	-	-	-	-	-	-
EQUITY	-	6.0	11.9	17.6	23.1	23.4	23.5	23.6	23.6	23.6	23.6
PROFIT & LOSS	-	6.0	5.9	5.7	5.5	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	-
Earned premium	-	25.0	25.0	25.0	25.0	-	-	-	-	-	-
- Written Premium	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Δ UPR	-100.0	25.0	25.0	25.0	25.0	-	-	-	-	-	-
Claims	-	- 5.0	- 12.0	- 16.0	- 18.0	- 14.0	- 8.0	- 4.0	- 2.0	- 1.0	-
Δ IBNR	-	- 15.0	- 8.0	- 4.0	- 2.0	14.0	8.0	4.0	2.0	1.0	-
Financial products	-	1.0	0.9	0.7	0.5	0.3	0.1	0.1	0.0	0.0	-

Illustration : scénario de référence

Résultats prévisionnels en IFRS (phase 2)

	0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
CASH-FLOWS	100,0	- 4,0	- 11,1	- 15,3	- 17,5	- 13,7	- 7,8	- 3,9	- 2,0	- 1,0	-
Written premium	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paid claims	-	- 5,0	- 12,0	- 16,0	- 18,0	- 14,0	- 8,0	- 4,0	- 2,0	- 1,0	-
Financial revenue	-	1,0	0,9	0,7	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	-

LIABILITY	100,0	91,5	75,2	54,5	31,3	16,2	7,6	3,3	1,1	-	-
<u>Technical Provision</u>	<u>100,0</u>	<u>91,5</u>	<u>75,2</u>	<u>54,5</u>	<u>31,3</u>	<u>16,2</u>	<u>7,6</u>	<u>3,3</u>	<u>1,1</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>- Best estimate</u>	<u>76,9</u>	<u>72,7</u>	<u>61,4</u>	<u>46,0</u>	<u>28,5</u>	<u>14,7</u>	<u>6,9</u>	<u>3,0</u>	<u>1,0</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
* IBNR	-	14,7	22,6	26,5	28,5	14,7	6,9	3,0	1,0	-	-
* pre-claims	76,9	58,0	38,8	19,5	-	-	-	-	-	-	-
- Risk Margin	7,7	7,3	6,1	4,6	2,8	1,5	0,7	0,3	0,1	-	-
- Residual margin	15,4	11,5	7,7	3,8	-	-	-	-	-	-	-

EQUITY	-	4,5	9,7	15,2	20,9	22,3	23,1	23,5	23,7	23,8	23,8
	-	4,5	9,7	15,2	20,9	22,3	23,1	23,5	23,7	23,8	23,8

PROFIT & LOSS	-	4,5	5,2	5,5	5,7	1,4	0,8	0,4	0,2	0,1	-
Written premium	100,0										
Financial products	-	1,0	0,9	0,7	0,5	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	-
Claims	-	- 5,0	- 12,0	- 16,0	- 18,0	- 14,0	- 8,0	- 4,0	- 2,0	- 1,0	-
<u>Δ Liability</u>	<u>-100,0</u>	<u>8,5</u>	<u>16,3</u>	<u>20,8</u>	<u>23,1</u>	<u>15,1</u>	<u>8,6</u>	<u>4,3</u>	<u>2,2</u>	<u>1,1</u>	<u>-</u>
Δ Best estimate	- 76,9	4,2	11,3	15,4	17,5	13,7	7,9	3,9	2,0	1,0	-
Δ Risk margin	- 7,7	0,4	1,1	1,5	1,8	1,4	0,8	0,4	0,2	0,1	-
Δ Residual Margin	- 15,4	3,8	3,8	3,8	3,8	-	-	-	-	-	-

Illustration : scénario de référence

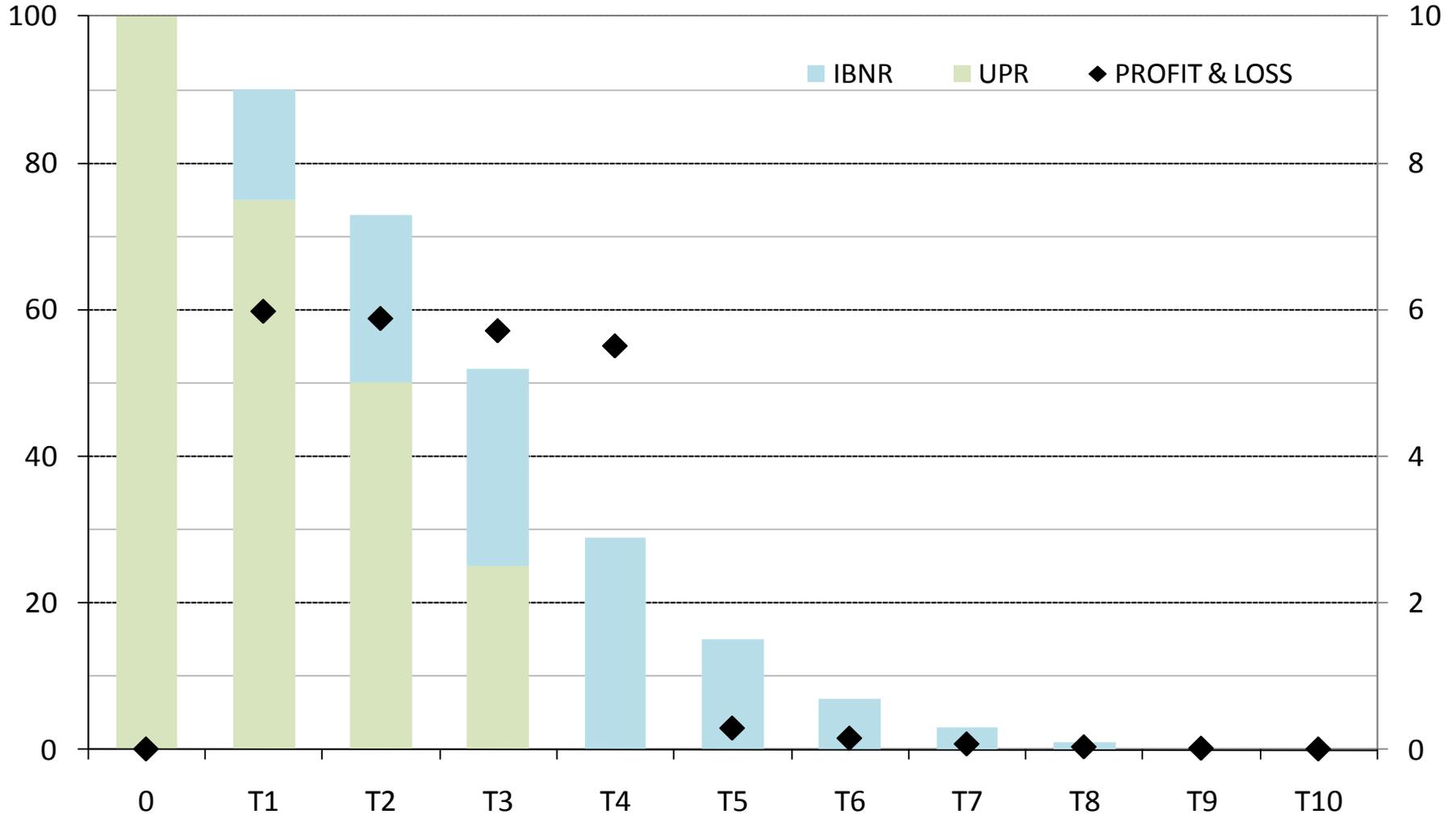


Illustration : scénario de référence

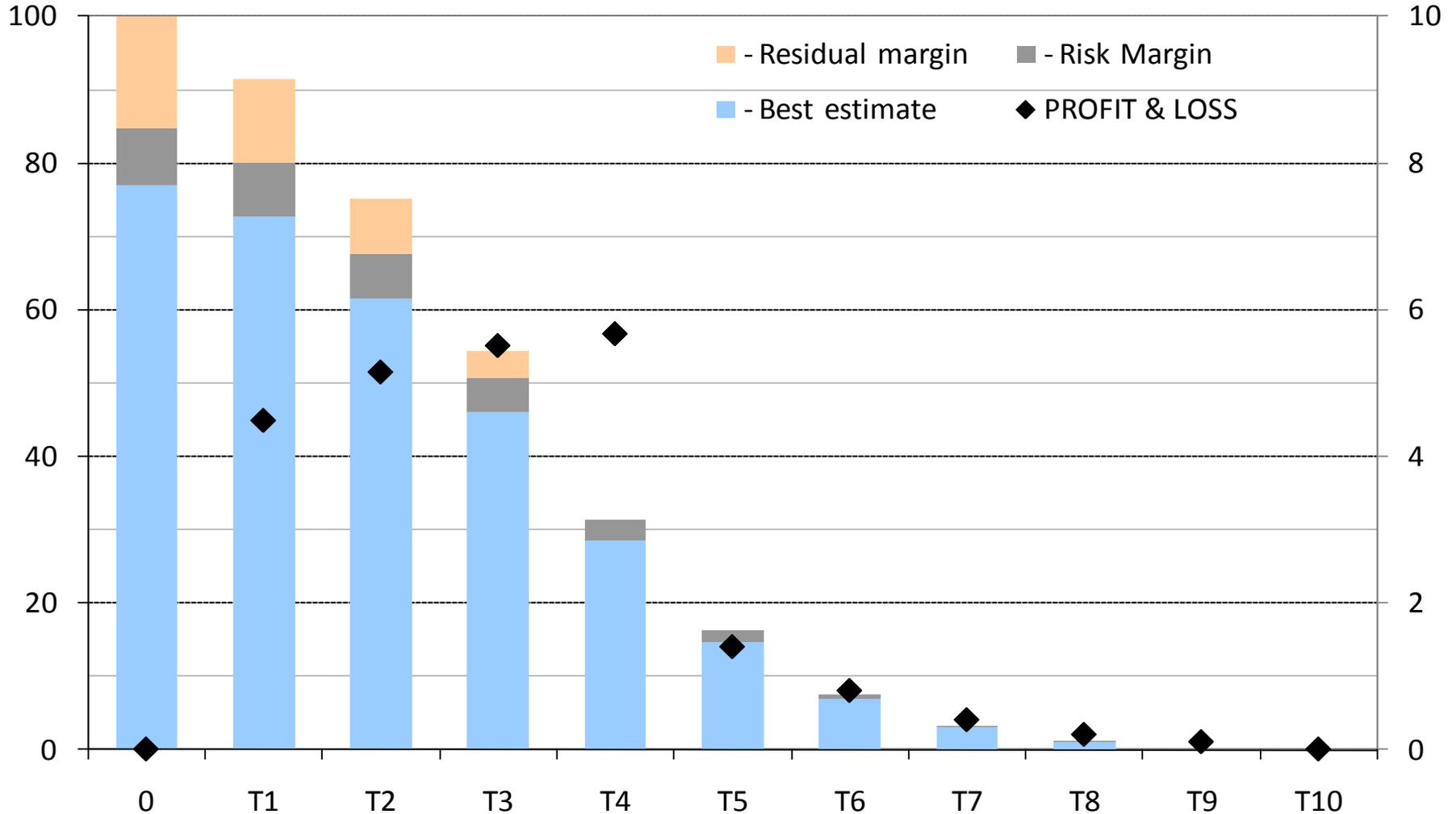


Illustration : scénario de stress

Au T3 :

- \\ La sinistralité T3 s'avère de 90 % (contre 80 % initialement estimée)
- \\ L'hypothèse de sinistralité T4 est révisée à la hausse (à 90 % également)

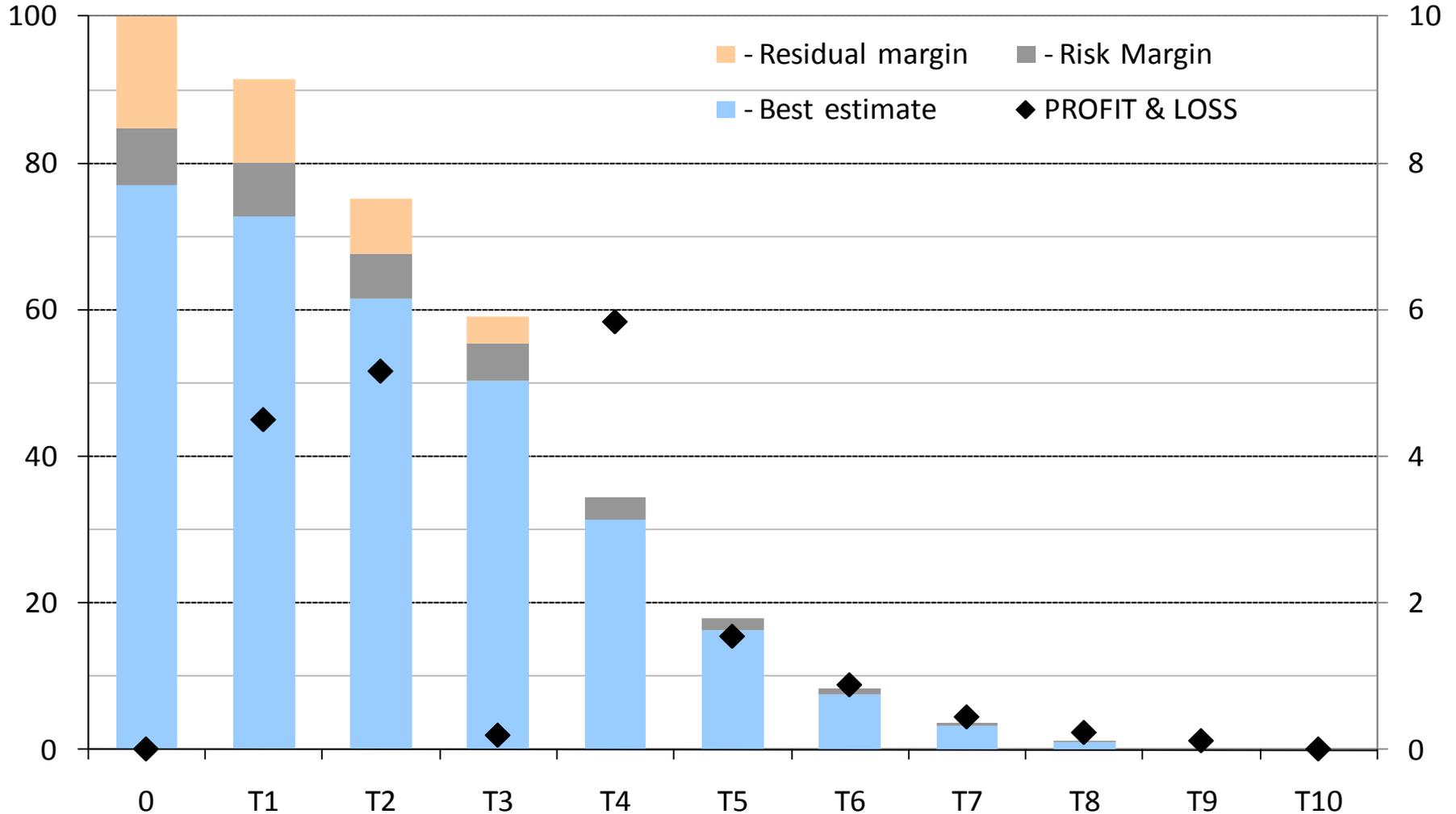
Les différentes alternatives sont déclinées

- \\ Cas 1 : Hypothèse du Board (toute variation par rapport à ce qui a été prévu à la souscription passe en résultat)
- \\ Cas 2 : Absorption des changements d'hypothèses actuarielles (période d'assurance future) par la *residual margin*
- \\ Cas 3 : Absorption des changements d'hypothèses actuarielles (périodes d'assurance future et passée) par la *residual margin*
- \\ Cas 4 : Absorption des changements d'hypothèses actuarielles (périodes d'assurance future et passée) et de la sinistralité par la *residual margin*

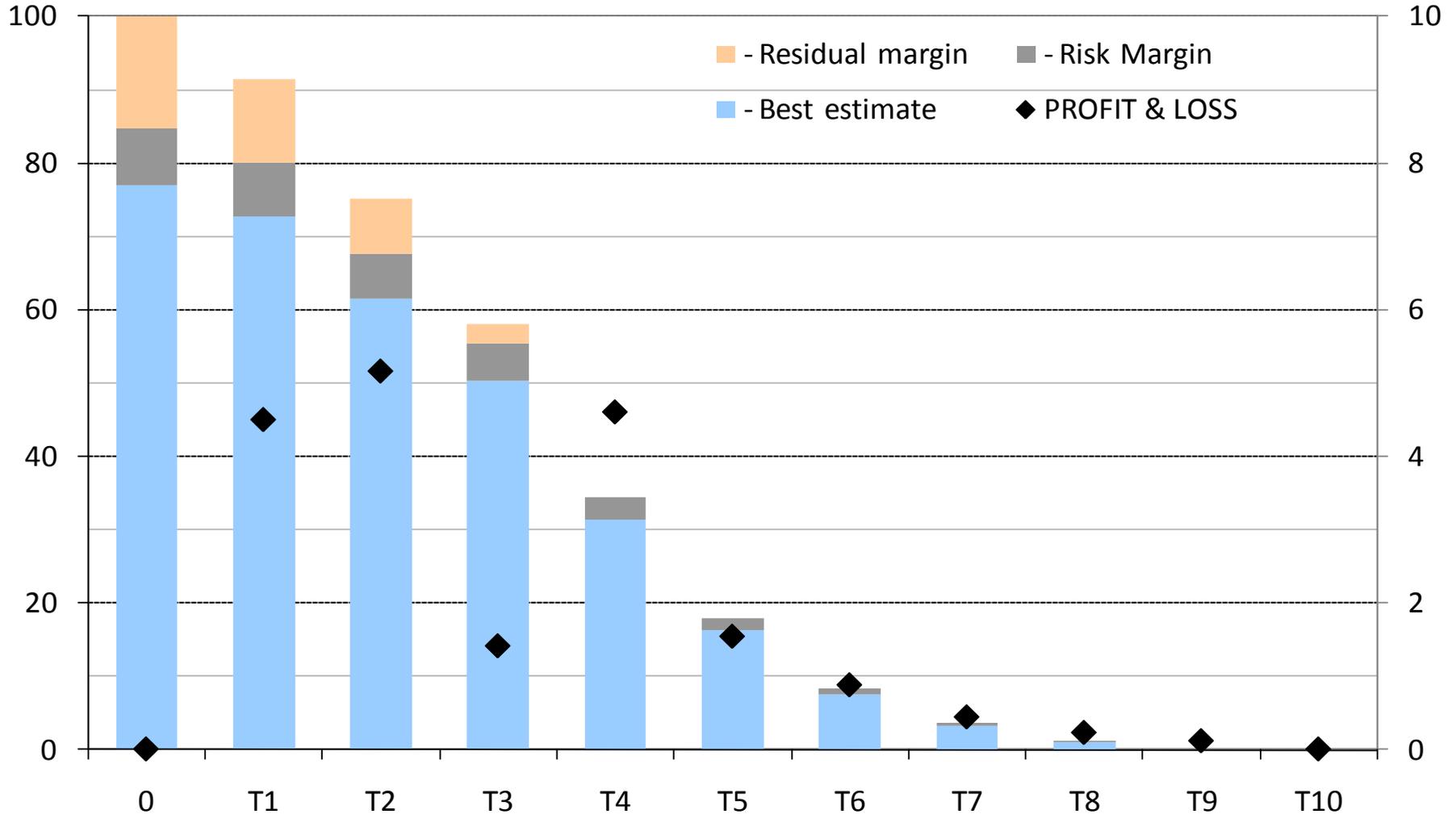
Illustration : scénario de stress

	0	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10
Premium	100										
Claims frequency		25%	25%	25%	25%						
Claims development		25%	35%	20%	10%	5%	5%				
Estimated Combined ratio (at 0)	80%	80%	80%	80%	80%						
T1 Claims		5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-	-	-
T2 Claims			5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-	-
T3 Claims				5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-
T4 Claims					5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-
Global estimated claims development		6%	15%	20%	23%	18%	10%	5%	3%	1%	0%
Incurred/estimated combined ratio (End of T3)		80%	80%	90%	90%						
T1 Claims		5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-	-	-
T2 Claims			5,0	7,0	4,0	2,0	1,0	1,0	-	-	-
T3 Claims				5,6	7,9	4,5	2,3	1,1	1,1	-	-
T4 Claims					5,6	7,9	4,5	2,3	1,1	1,1	-

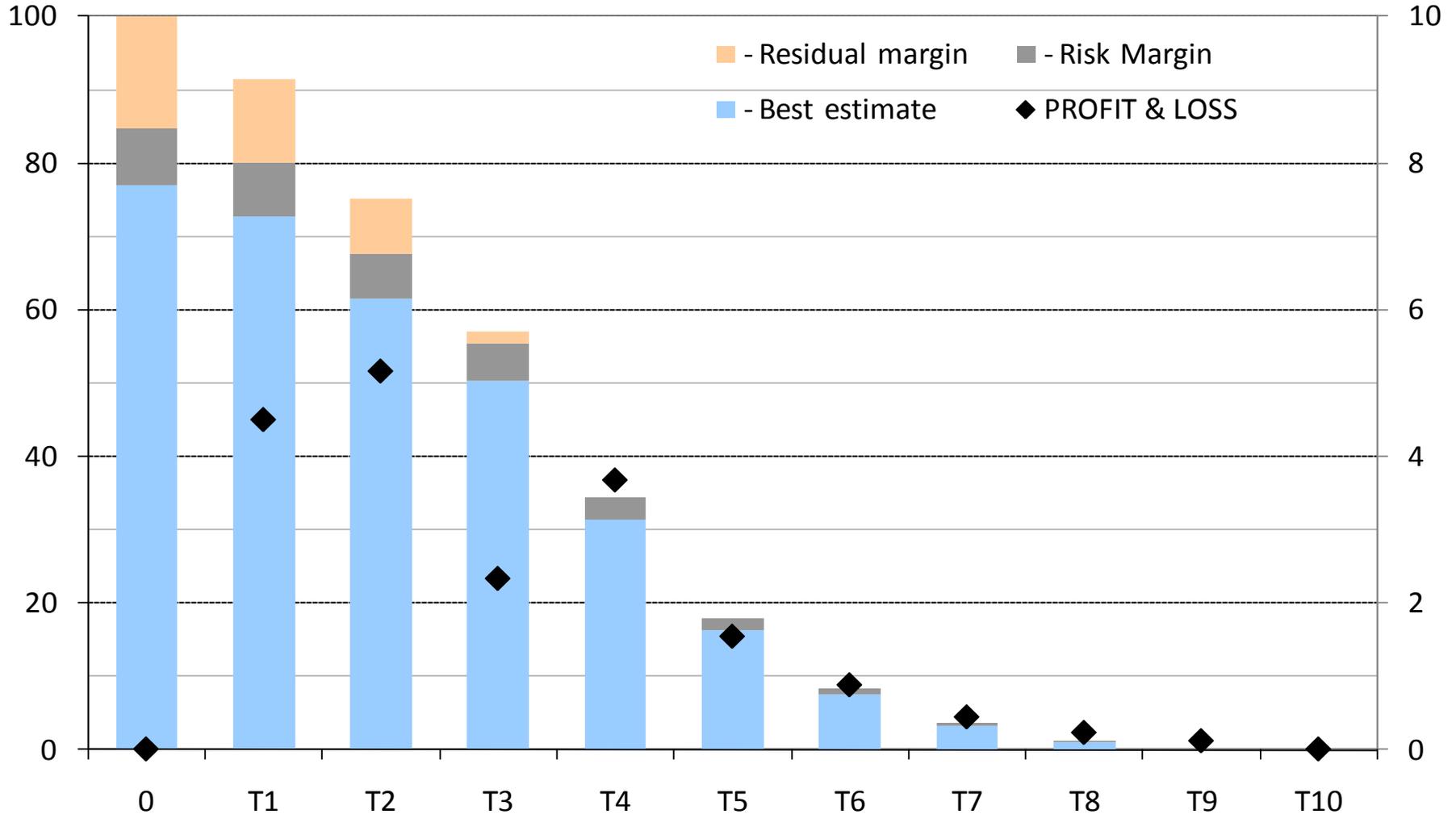
Scénario de stress : cas n° 1



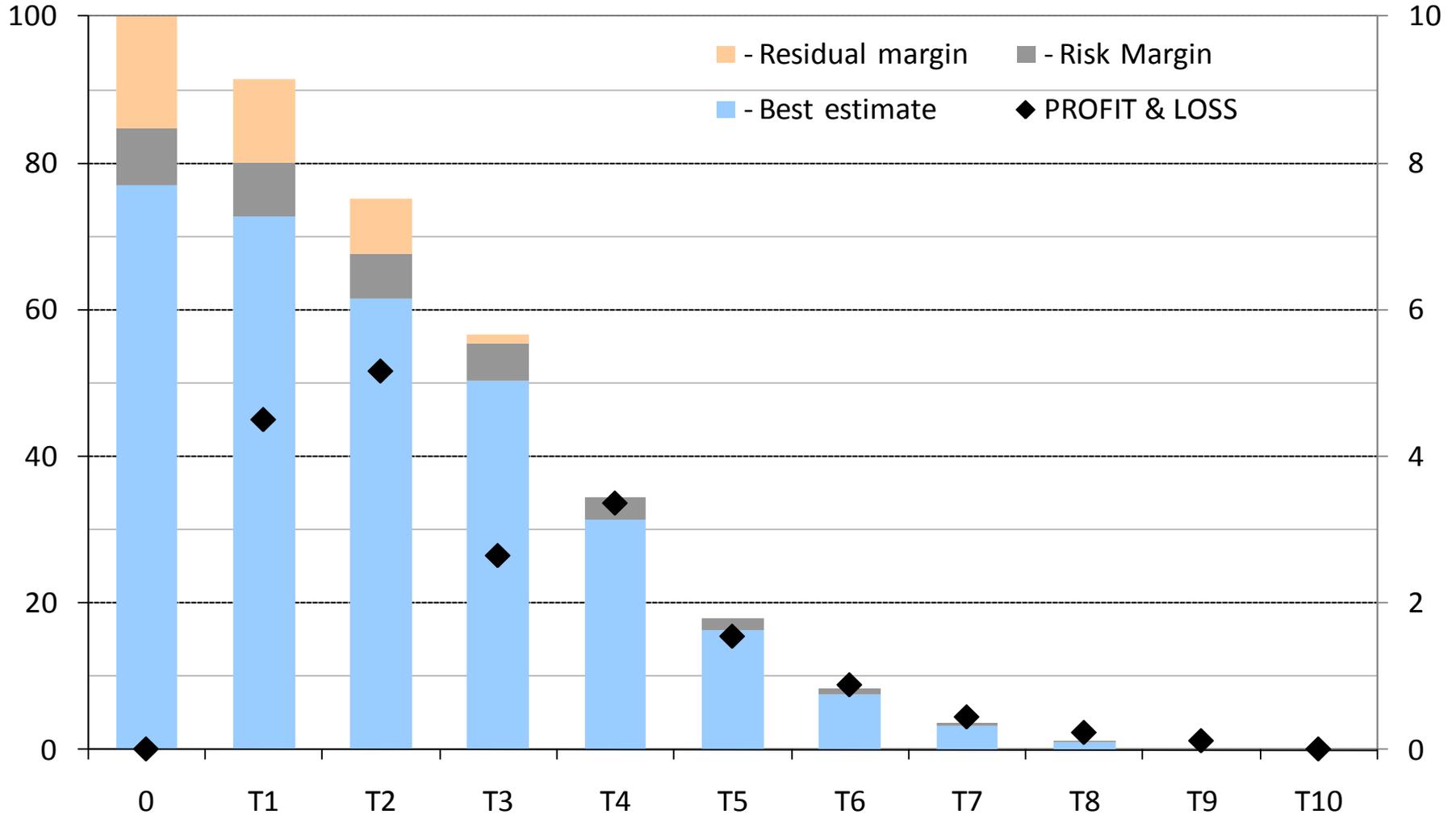
Scénario de stress : cas n° 2



Scénario de stress : cas n° 3



Scénario de stress : cas n° 4



Sommaire

1. IFRS 4 : une norme transitoire
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux
3. Remplacement d'IAS 39
4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

3. Remplacement d'IAS 39

Contexte :

- \\ Crise financière.
- \\ Influence politique du G20
- \\ Recherche de simplification de la classification et de l'évaluation des instruments financiers
- \\ Convergence US GAAP / IFRS

3. Remplacement d'IAS 39

Planning découpé en 3 phases :

- \\ Phase 1 : *Classification and measurement*
=> Norme IFRS 9 (actifs seulement) publiée en décembre 2009 mais **non endorsée par l'Union européenne**
=> ED Fair Value Option pour les passifs financiers publié en mai 2009
- \\ Phase 2 : *Impairment methodology*
=> ED publié en novembre 2009
- \\ Phase 3 : *Hedge accounting*
=> ED prévu pour fin 2010

En parallèle, le FASB a publié le 26 mai un ED couvrant les 3 phases (date limite de commentaires : 30 septembre)

La nouvelle norme devrait être opérationnelle pour 2010, pour une application obligatoire sur les comptes 2012

3. Remplacement d'IAS 39

Classification and measurement

Postulat de départ de l'IASB pour répondre aux exigences du G20 : supprimer les catégories comptables existantes (AFS, HTM , LR & FVO).

Principes de valorisation retenus

- \\ Coût amorti
- \\ Juste valeur

La classification repose sur :

- \\ la nature de l'actif,
- \\ la manière dont l'instrument est géré (business model de l'entité)

3. Remplacement d'IAS 39

Classification and measurement

Coût amorti : Instruments financiers éligibles

- ∞ Approche fondée sur des critères sur la nature de l'instrument :
 - 1 critère primaire : les flux représentent les intérêts et le principal
 - 2 critères secondaires cumulatifs :
 - les flux contractuels doivent être déterminables ; **et**
 - l'instrument financier n'a pas de levier.
- ∞ Option de juste valeur par résultat

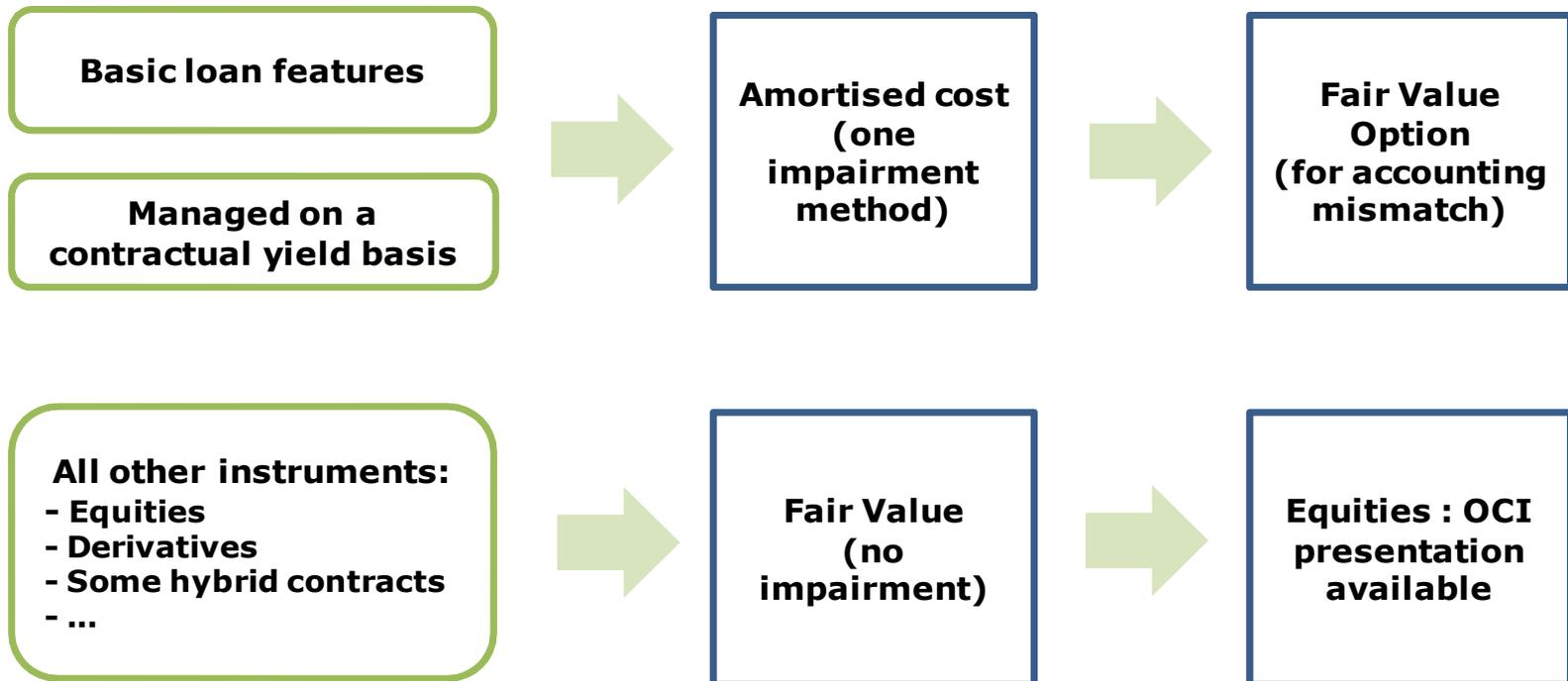
Juste valeur : Instruments financiers éligibles

- ∞ Tous les autres instruments financiers.

3. Remplacement d'IAS 39

Juste valeur : Instruments financiers éligibles

- \\ Tous les autres actifs financiers.



3. Remplacement d'IAS 39

Critères de reconnaissance au coût amorti

Critère n° 1 : l'instrument financier a les caractéristiques de base d'un emprunt ?

- ∞ Flux contractuels de paiement du principal et des intérêts à dates déterminées
- ∞ Pas de changement de fréquence et de montant des paiements sauf clause protégeant le créancier ou le débiteur

Exemples :

- Obligation à taux fixe
- Obligation à taux variable sur un seul taux observable (ex : LIBOR)
- Combinaison de rendements fixe et variable (sur taux observable)
- Taux de rendement avec cap ou floor (sans effet levier)
- Dispositions qui permettent ou imposent un remboursement anticipé qui ne dépende pas d'événements futurs si le montant prépayé représente en grande partie le principal non remboursé et les intérêts (N.B. les changements de notation et ruptures de covenant ainsi que les changements de fiscalité de la législation ne constituent pas de tels événements futurs)

3. Remplacement d'IAS 39

Critères de reconnaissance au coût amorti

Exemples (suite)

- Tranche sénior d'une dette structurée
- Modifications de rendement à des dates et des taux contractuellement prévus ou en réponse à des variations de crédit

Ne répondent pas au critère de *basic loan* :

- Swaps de taux
- Contrats forward
- Options de livrer un instrument financier
- Autres tranches (que sénior) d'une dette structurée

3. Remplacement d'IAS 39

Critères de reconnaissance au coût amorti

Critère n° 2 : l'instrument est-il géré sur la base des flux contractuels ?

- \\ C'est le cas si le *business model* de l'entité détentrice est de payer et recevoir les flux contractuellement prévus (intérêts et principal) et générés lors de l'émission ou de la détention des titres
- \\ Pas d'appréciation instrument par instrument (\neq IAS 39 actuelle)
- \\ Possibilité de distinguer plusieurs business model au sein d'un groupe

Critère de reconnaissance en juste valeur

- \\ Tous les instruments qui ne répondent pas aux 2 critères cumulatifs !
- \\ Possibilité d'opter pour la juste valeur pour les instruments éligibles au coût amorti si le fait d'opter élimine ou réduit significativement les incohérences de mesure et de reconnaissance du résultat

Pas de reclassification possible entre les catégories d'instruments financiers

3. Remplacement d'IAS 39

Classification and measurement

Dérivés incorporés

- \\ Si le contrat hôte du contrat hybride est dans le champ d'IAS 39, pas de séparation du dérivé
- \\ Si, de plus, le dérivé est une option de taux basique (cap, floor, collar) l'intégralité du contrat est éligible au coût amorti

3. Remplacement d'IAS 39

Classification and measurement

Présentation optionnelle en OCI

- \\ Les entités peuvent opter pour présenter en OCI les variations des investissements en instruments de capitaux (actions, etc.)
- \\ Choix optionnel effectué instrument par instrument (sur les titres non détenus à des fins de trading) mais irrévocable
- \\ Les évolutions de valeur reconnues en OCI ne seront pas recyclées par le compte de résultat
- \\ Les dividendes de ces titres sont néanmoins comptabilisés par le compte de résultat

3. Remplacement d'IAS 39

Impairment des titres au coût amorti

Problématique

- Matérialisation comptable de la prise en compte du risque de crédit
- Concerne uniquement les instruments comptabilisés au coût amorti
- Quelles leçons tirer de la crise financière ?

Planning

- ED publié en novembre 2009
- Deadline pour les commentaires : 30 juin 2010

Méthodes proposées

- Calcul de l'*Expected Loss* initiale
- Comptabilisation immédiate des modifications dans le niveau des pertes probables futures
- Neutralisation des effets des variations de taux

Cohérence globale du schéma comptable IFRS des assureurs

Eléments à intégrer dans la réflexion :

- \\ Eliminer le *mismatch* comptable au bilan résultant de la norme de comptabilisation des placements (IFRS 9 ?)
- \\ Eliminer le *mismatch* comptable en résultat (et OCI)

L'option de *Full Fair Value* (tant à l'actif qu'au passif) est la plus à-même d'éliminer le *mismatch* comptable...

... toutefois elle ne correspond pas au *business model* assurance dont la performance s'inscrit dans la durée.

Sommaire

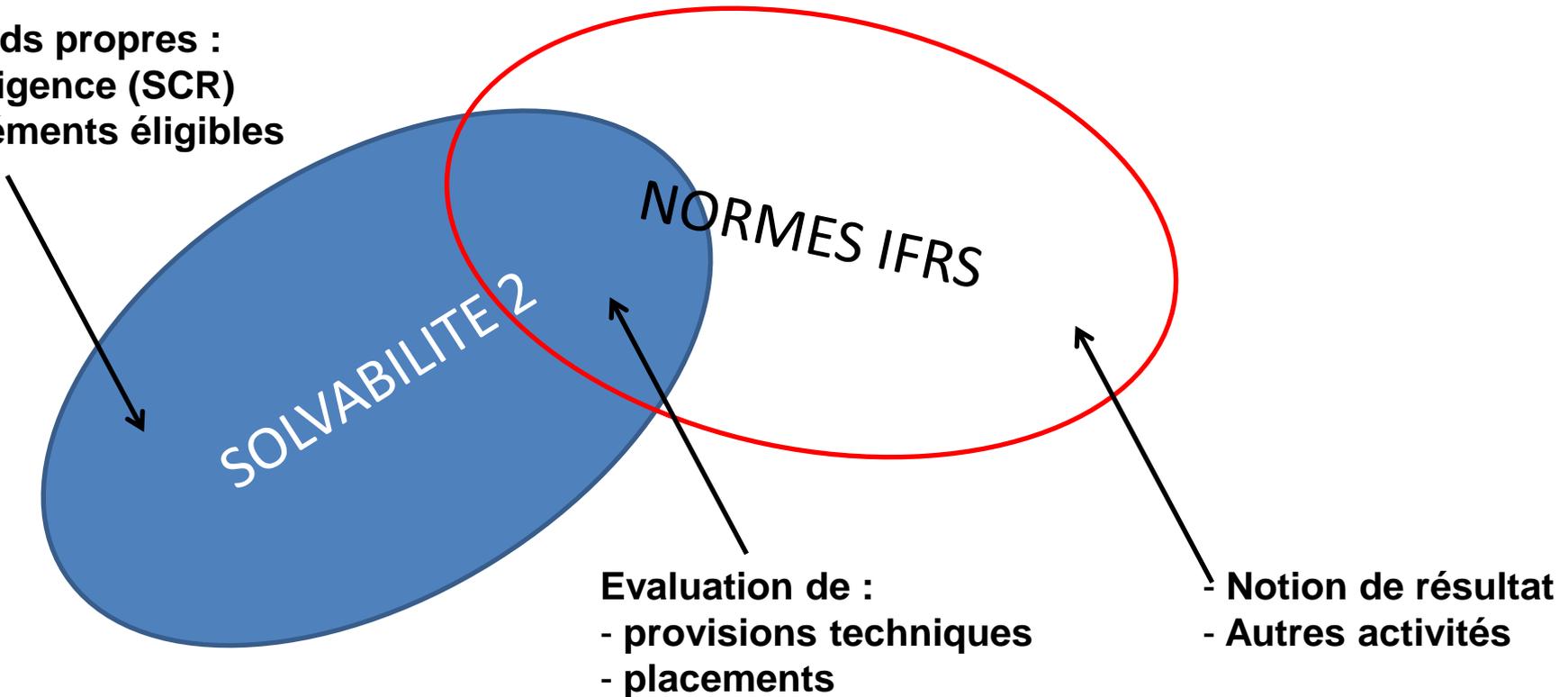
1. IFRS 4 : une norme transitoire
2. IFRS 4 phase 2 : état des lieux
3. Remplacement d'IAS 39
4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

Quels recouvrements avec Solvabilité 2 ?

Fonds propres :

- exigence (SCR)
- éléments éligibles



4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

Solvabilité 2 utilise les principes IFRS pour les autres éléments d'actif et de passif

Bilan simplifié d'un assureur

ACTIF		PASSIF	
Traités de réassurance	IFRS 4	Contrats d'assurance	IFRS 4
Placements financiers	IAS 32, IAS 39	Dette financière	IAS 32, IAS 39
Immobilier de placement	IAS 40	Autres Provisions	IAS 37
Actifs incorporels	IAS 38	Avantages du personnel	IAS 19
Immobilisations	IAS 16	Plans de stock-option	IFRS 2
Impôts différés	IAS 12	Impôts différés	IAS 12

4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

Solvabilité 2 utilise les principes IFRS pour les autres éléments d'actif et de passif

- ∞ Principe général : utilisation des dispositions IFRS pour valoriser les autres éléments d'actif et de passif

- ∞ Exceptions lorsque les dispositions IFRS :
 - ❑ s'écartent de la juste valeur (ex : placements HTM) ;
 - ❑ peuvent conduire à des situations imprudentes (ex : passifs financiers)

4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

Solvabilité 2 utilise les principes IFRS pour les autres éléments d'actif et de passif

- ∞ Actifs incorporels (IAS38) :
 - ❑ Goodwill d'acquisition (IFRS 3) => valeur nulle
 - ❑ Frais d'acquisition reportés => valeur nulle
 - ❑ Les autres => juste valeur

- ∞ Dette financière (IAS 39)
 - ❑ Pas de prise en compte des modifications du *Own-credit risk* (préoccupations similaires de l'IASB – cf. ED sur l'option de juste valeur des passifs financiers)

- ∞ Participations (IAS 27 et 28)
 - ❑ Valorisation selon l'*equity method* (principes S2) si les titres ne sont pas cotés sur un marché actif.

4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

Solvabilité 2 utilise les principes IFRS pour les autres éléments d'actif et de passif

- \\ Avantages du personnel (IAS19)
 - Valeur IFRS sans corridor
 - Possibilité de réévaluer l'engagement selon les principes S2 (documentation à fournir le cas échéant)

- \\ Autres provisions (IAS 37)
 - Réévaluées en best estimate + marge de risque
 - Provisions éventuelles intégrées au passif

- \\ Impôts différés (IAS 12)
 - Intégration des ID sur les écarts de valorisations statutaire-S2
 - Preuve de la recouvrabilité à apporter s'agissant des IDA

4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

Des problématiques communes... avec des traitements potentiellement différents

Dans l'évaluation des provisions techniques :

- \\ Limites des contrats (primes futures)
- \\ Actualisation (quelle courbe ? Intégration d'une prime de liquidité)
- \\ Prise en compte des PB discrétionnaire (calcul initial par génération)
- \\ Flux à intégrer dans le Best Estimate
- \\ Estimation de la marge de risque / ajustement pour risque
 - choix de la mesure de risque,
 - niveau d'agrégation.

4. Éléments de con/di-vergence avec Solvabilité 2

Des problématiques spécifiques propres à un référentiel comptable

- \\ Détermination du « résultat net » :
 - Décomposition des frais d'acquisition
 - Relâchement de la marge résiduelle (approche par cohorte, cadencement bloqué)
 - Traitement comptable des écarts d'expérience

- \\ *Mismatches* comptables :
 - Valeurs bilantielles des actifs et des passifs ;
 - Impacts résultat des variations de ces éléments.

=> identification d'une politique de comptabilisation cohérente des passifs d'assurance et des placements